



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 9252

Texte de la question

Suite aux résultats de l'enquête Erpurs, M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le défaut de contrôle antipollution. Il souhaite savoir combien de procès-verbaux pour défaut de contrôle antipollution ont été dressés aux automobilistes dans la région Ile-de-France depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'air.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi sur l'air, un contrôle antipollution a été mis en place, à Paris et dans la région Ile-de-France. Les statistiques établies pour l'année 1997 sont les suivantes : (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9252

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 396

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1682